

Puteaux, le 6 juillet 2017

L'Industrie de la chimie prend acte de la définition des perturbateurs endocriniens par la Commission européenne

L'Industrie de la chimie prend acte de l'adoption par les représentants des Etats-membres des critères permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens. Elle continuera à être force de proposition, tout en rappelant la nécessité de s'inscrire dans un cadre réglementaire européen harmonisé.

L'industrie de la chimie demandait depuis plusieurs mois que le sujet des perturbateurs endocriniens avance dans sa structuration réglementaire européenne, en apportant une définition des perturbateurs endocriniens fondée sur des critères robustes, afin d'éviter la confusion et de poursuivre les actions de prévention et de substitution des substances perturbatrices avérées.

Avec l'adoption, le 4 juillet 2017, par les représentants des Etats-membres des critères permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens, une nouvelle étape est franchie.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) tient à rappeler qu'elle défendait une approche fondée sur une évaluation des risques. Cette approche, prenant en compte à la fois le danger potentiel de certaines substances et le niveau d'exposition, n'a pas été retenue par la Commission européenne.

L'UIC continuera par ailleurs à participer activement à la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Elle y sera toujours force de proposition, tout en rappelant la nécessité de s'inscrire dans un cadre réglementaire européen harmonisé.

« La décision, prise le 4 juillet à une large majorité d'Etats-membres, a le mérite de mettre fin à la confusion – et donc à l'immobilisme - qui prévalait depuis plus d'un an sur le sujet. Cela va permettre à notre industrie de poursuivre ses actions concrètes de prévention et de substitution des perturbateurs endocriniens avérés. » a déclaré Magali Smets, directrice générale de l'UIC.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) a pour mission de promouvoir l'industrie chimique en France et en est le porte-parole. L'industrie chimique en France est le 2^e producteur européen, le 7^e producteur mondial. Avec un chiffre d'affaires de 71,2 milliards d'euros en 2016 et 164 000 salariés, elle est un des tout premiers secteurs industriels en France.

UIC – contacts presse

Hélène MEJEAN - Directeur de la Communication UIC - 01.46.53.11.65 / 06.71.06.72.49 - hmejean@uic.fr

Victoire MATHOT—TADDEO - 06.27.65.56.66 - victoire.mathot@taddeo.fr

